

REUNION DU 12 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le douze Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 06 Janvier 2009.

Etaient Présents : Messieurs RELIER, BOUFFINIER, CLER, LEBEAU, BRASSEUR, MARTIN, PICHOT, BONNARD Mesdames DOUBLET et THOUMIRE.

Absents Excusés : Mesdames BOURGEOIS, MURET, Monsieur BARLY.

Absents : Messieurs CHAPLAIN et SIRE.

Secrétaire : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 18 Décembre 2008 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

Monsieur RELIER excuse Madame ROBILLARD de son absence suite au décès de son père. Le Conseil Municipal lui adresse ses plus vives condoléances et approuve l'envoi d'une gerbe pour la cérémonie du 13 Janvier.

ORDRE DU JOUR

REUNION DU 30 JANVIER 2009 à 20 HEURES

Une lettre personnalisée sera envoyée à tous les foyers rouvrais et, dans la mesure du possible, aux enfants majeurs qui sont domiciliés chez leurs parents.

Les envois se feront par la poste sur la base d'un contrat pris avec La Poste de 0.38 € par envoi.

Monsieur le Maire précise le déroulement de la soirée et les modalités de préparation de la salle, en particulier micro et pupitre et sièges.

Monsieur MORANDI est retenu pour la préparation du vin d'honneur et des galettes.

SUBVENTION FDAIC 2009

Dans sa séance du 18 Décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé les demandes de subvention FDAIC pour 2009.

Monsieur le Maire précise que quatre projets ont été retenus pour un montant total de 88 234.13 € HT.

Projet 1 : Voirie Rue des Picots (1 ère partie).

Projet 2 : Aménagement extérieur de la salle polyvalente (clôture) et aménagement de son parking.

Projet 3 : Aménagement des locaux de la Mairie.

Projet 4 : Signalisation en Agglomération et Sécurité des Ecoles.

Il propose le plan de financement de chaque projet ainsi que leur descriptif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, projet par projet la demande de subvention, l'échéancier possible en 2009 et mandate le Maire pour solliciter la subvention auprès du Conseil Général.

Les devis ou estimations seront joints à chaque demande.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DES SCEURS ET REFECTION DE CHAUSSEE.

Monsieur le Maire signale qu'il semble possible d'envisager ces travaux en 2010 avec le concours du SDE 28, suite à la demande de la Commission des Travaux.

- Longueur 170 mètres.
- Réfection des accotements.
- pas de travaux de réseau d'eau, assainissement ni pluviale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet à l'unanimité des présents et charge Monsieur le Maire de retourner la demande d'instruction du projet au SDE 28.

Ce projet sera en principe inscrit au budget 2010 en fonction de la réponse du SDE pour réalisation au 3^{ème} trimestre.

CREDITS NOUVEAUX D'INVESTISSEMENTS (avant budget 2009)

Monsieur le Maire explique la possibilité qui est offerte de voter des crédits 2009 d'investissements pour permettre leur réalisation avant l'établissement du budget.

Monsieur le Maire propose :

A l'article 2135 (installations générales, agencements,...)

1 – la somme de 4 000 € pour la réalisation d'un portail pour la maison communale.

A l'article 2183 (matériel informatique)

2 – la somme de 3 000 € pour le matériel prévu (un ordinateur portable et une imprimante couleur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'inscription de ces montants au budget 2009.

REMBOURSEMENT SINISTRE LAMPADAIRE ROUTE D'ANET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le remboursement de 2 366.02 € de la Compagnie d'Assurance Générali sachant que le solde correspondant à l'enlèvement du lampadaire sera réglé ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

a) Monsieur le Maire signale que la DDAF étudie la révision des ZRE (zones de répartition des eaux) en même temps que la révision du SDAGE.

Au stade de la concertation locale, l'étude concerne surtout le Syndicat Intercommunal des Eaux. Les délégués de la commune Messieurs LEBEAU et MARTIN sont invités à consulter le site www.ddaf28.agriculture.gouv.fr

b) L'AMF 28 organise une série de conférences sur la loi des Finances 2009 et la loi rectificative 2008.

Monsieur RELIER se renseignera sur le contenu précis de ces conférences pour savoir si elles peuvent apporter un soutien au secrétariat de Mairie.

c) BILAN CCLVD

La CCLVD n'ayant pas édité à temps son bilan pour être publié dans le bulletin municipal, des tirés à part seront commandés par la Commune au prix de 0.6135 € l'exemplaire.

d) URBANISME

Monsieur RELIER soumet au Conseil Municipal le projet d'un acquéreur de l'un des terrains du lotissement des Nonains de construire 2 bâtiments sur le même terrain.

Le POS l'autorisant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne s'oppose pas. L'acquéreur sera informé des conséquences éventuelles d'une division ultérieure (non constructibilité de chaque parcelles, réseaux eau, assainissement et électrique personnalisés par habitation etc...)

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.